

## Le Gué-de-Longroi

Située dans la Beauce et proche de la région parisienne, la commune du Gué-de-Longroi compte 950 habitants, bientôt plus de 1 000 grâce à une population renouvelée de "néo-ruraux" attirés par des prix immobiliers attractifs et la beauté "pittoresque" de sa vallée. Ancien village médiéval, la vie culturelle s'organise essentiellement autour de la mise au jour et de la valorisation d'un important patrimoine jusque-là ignoré et pourtant prometteur d'un riche développement touristique.

**Olivier LABAT**, conseiller municipal en charge de la culture et archéologue, raconte la progressive réhabilitation de l'ancrage historique de la commune et de sa mise en réseau notamment via l'intercommunalité. Un entretien qui décrit la naissance d'une politique culturelle.

### Quel est pour vous le rôle principal de la culture dans une petite commune ?

Le rôle de la culture s'inscrit dans un vaste projet philosophique plurimillénaire... Dans sa pratique quotidienne, le travail de l'élue(e) est de permettre à une émotion esthétique ou intellectuelle qui relève d'une sidération, d'un sentiment très personnel et ponctuel d'accéder à un statut durable et collectif. Pour faire simple, c'est de transmettre, voire de construire, un patrimoine commun dans lequel le plus grand nombre se retrouve.

### On parle aussi de "zones blanches", de territoires relégués...

Oui, nous sommes en plein dedans. Il n'y a plus de commerces, ni épicerie, ni bar. La Poste fait aussi bibliothèque. Il faut donc recréer des lieux de convivialité, ce qui demande beaucoup d'énergie. Mais on constate de premiers résultats. Ainsi une troupe de théâtre viendra au Gué-de-Longroi mi-juin, grâce au financement de la région via un portage intercommunautaire. Nos moyens culturels sont donc principalement extra-communaux.

### Quels sont les principaux atouts culturels du Gué-de-Longroi ? Quelle demande de la part des habitants ?

Au Gué-de-Longroi, une commune très proche de la région parisienne, il n'existe pas d'offre culturelle, mais en revanche une vraie demande, car la population connaît une forte et rapide évolution socioculturelle, avec une tertiarisation des professions alors qu'autrefois la commune était très rurale, structurée autour de grandes



fermes. Comme dans toutes les communes rurales ou urbaines à proximité de Paris, des personnes viennent s'y installer, attirés par des coûts du foncier plus abordables. Mais elles restent exigeantes en matière d'accès aux services et à la culture. Ce mouvement a également entraîné une évolution démographique considérable : alors que la population était vieillissante, la commune compte aujourd'hui un grand nombre de jeunes. Je précise que je fais partie de ces nouveaux arrivants.

Dès lors s'est d'abord développé un tissu associatif classique, mais non dans le domaine proprement culturel. Et le maire actuel, Pascal Boucher, a voulu porter quelque chose comme un premier bourgeonnement d'une politique culturelle. Une volonté déterminante qu'il m'a demandé de mettre en actes. Il a fallu commencer par un état des lieux, au demeurant très simple : il n'y avait rien. Puis nouer des contacts avec des érudits locaux et créer des partenariats informels. J'ai également consulté les "anciens", ce qui m'a permis de (re-)découvrir quelques éléments de patrimoine.



Vue du bourg du Gué-de-Longroi niché au creux de la vallée de Voise

L'approche de la culture est ici simple : elle est considérée comme incontournable mais non fondamentale. L'enjeu a donc été de lui conférer cette nécessité, avec l'argument suivant : soit on laisse se constituer une cité-dortoir, soit on se donne les moyens de mettre en place une politique culturelle, avec les équipements que cela exige. Nous n'en avons aucun. Même la salle des fêtes a été cédée par la collectivité au profit d'un propriétaire privé.

L'acte fondateur a été le plan local d'urbanisme (PLU), devenu en cours de route intercommunal mais individualisé, en y intégrant la dimension patrimoniale.

#### Un PLU peut être un vecteur de culture ?

Je suis archéologue et cela a été l'occasion de faire émerger le patrimoine de la com-

mune – ce qui n'avait jamais été formellement fait. Donc de mettre en lumière nos richesses patrimoniales et de faire prendre conscience de la nécessité de les protéger. Le point de départ a consisté à mettre en évidence des tracés parcellaires anciens – de faire ce que les archéologues appellent une "analyse régressive du paysage" –, car ces tracés gardent en mémoire les anciens usages des lieux. Par exemple, le tracé de l'ancien mur d'enceinte, qui permettait autrefois le prélèvement de taxes à la porte du village, correspond exactement à l'actuel "chemin de ville". Cette mise en lumière du passé a donné une nouvelle dimension au village, un ancrage historique incompatible avec un destin de cité-dortoir. Pour les élu(e)s, le patrimoine peut être un véritable levier pour voir autrement leur territoire, en modifiant la "carte mentale" du paysage.





### Avez-vous créé un "site remarquable" ?

Avec la loi LCAP et le nouveau classement en "sites remarquables", nous avons du mal à retrouver nos petits... Il est devenu compliqué d'intégrer les nouvelles dispositions dans un PLU en phase finale de rédaction. On compte, à terme, s'engager sur un tel projet, mais il nous faut d'abord mettre au jour l'héritage avant de se lancer dans quelque chose de plus règlementaire. Nous avons découvert que le village avait conservé nombre de ses aspects médiévaux. Cette dimension nouvelle a peu à peu été intégrée par les habitants. D'où ce choix de commencer par un PLU à caractère patrimonial. Les centre-bourgs sont souvent sacrifiés du point de vue archéologique. Cela ne sera pas le cas au Gué-de-Longroi. Voilà mon premier acte d'élu à la culture.

### Le deuxième acte ?

La mise en réseau avec le patrimoine de la région afin d'y relier la vallée pittoresque dans laquelle se situe la commune. L'idée est de la chaîner aux zones d'étude des associations de mise en valeur du patrimoine, afin d'assurer le relai de l'offre culturelle locale vers le village, et inversement. Et de favoriser le tourisme.

Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été édicté en 2015, créant un territoire particulièrement intéressant, avec Maintenon et son château, un phare culturel que fréquentent de plus en plus de visiteurs (il est aujourd'hui malheureusement rattaché à la communauté d'agglomération de Chartres). Mais aussi un aqueduc construit par Vauban pour irriguer notamment les fontaines du Château de Versailles. L'intercommunalité, pour laquelle j'ai intégré la commission culture et tourisme, a permis de grandir le

rôle de la culture. L'offre touristique, c'est-à-dire la valorisation du patrimoine et des territoires, constitue le troisième acte de notre engagement culturel.

### L'entretien de la nature, des chemins, de la biodiversité vous paraît-il aussi relever d'une responsabilité culturelle, tout comme la mémoire, le patrimoine, les traditions... ?

Certainement. Le patrimoine bâti et le patrimoine naturel ne font qu'un. Le premier élément de patrimoine qui a fait l'objet d'une protection est le lavoir, qui a failli être détruit. D'ailleurs, l'actuelle équipe municipale est constituée en partie de ceux qui s'étaient opposés à cette destruction. Un exemple qui montre que le patrimoine peut générer le politique...

Il n'y a que quatre lettres de différence entre culture et agriculture, laquelle est ici omniprésente. Nous devons composer. Comment ? En gelant l'artificialisation des sols, en transformant l'ancienne voie de chemin de fer en "voie verte", en préservant les fonds de jardin en les classant au titre très contraignant du Code du patrimoine et en créant une circulation entre eux qui plaît à tous et surtout à la petite faune. Patrimoine et nature vont de pair. Mais la protection suppose le dialogue avec les exploitants agricoles. On y arrive, peu à peu, en cherchant un langage commun, en faisant un pas les uns vers les autres, en évitant une approche frontale.

Vue d'une façade décrépie révélant des reprises dans un bâtiment du XVII<sup>e</sup> siècle





Vue de la chapelle priorale détruite dans les années 1950 (original sur plaque de verre)

### Les principaux obstacles que vous rencontrez sont les exploitants agricoles ?

Les choses sont plus complexes. Ce sont souvent eux qui disent avoir d'anciennes fermes en très mauvais état et se désolent de les voir disparaître, alors que les politiques n'en ont que faire, car ce serait une nouvelle contrainte. Autre exemple : la route nationale a été agrandie en 1950, menaçant

de détruire au passage des sites intéressants, comme l'oratoire de Saint-Chéron-du-Chemin. Un exploitant agricole s'y était opposé, sans pour autant pouvoir empêcher les travaux. Il a alors récupéré sur son propre terrain les éléments patrimoniaux. Les exploitants peuvent être de très bons conservateurs du patrimoine.

Pour moi, l'obstacle le plus important, c'est l'appréciation personnelle qui tend à vouloir primer sur des éléments du collectif. Victor Hugo disait en 1825, dans un texte fondateur sur la conscience patrimoniale : « *Détruire (à titre individuel), c'est dépasser son droit.* »

### Est-il difficile de défendre le budget pour la culture au sein du conseil municipal ?

Nous n'avons pas de budget pour la culture, et le tassement des financements de l'Etat remet en cause la légitimité de la dépense culturelle. L'adhésion à la FNCC a été pour moi une manière de créer le pre-

mier budget culturel du Gué-de-Longroi, car j'ai tenu explicitement à présenter en tant que telle la cotisation en bureau municipal et en veillant à ce que cette décision – prise à l'unanimité – soit bien retranscrite dans la délibération.

### Le principe des communes nouvelles vous paraît-il pertinent ?

Il y a ici une commune nouvelle qui nous a demandé de la rejoindre. La visée des communes nouvelles est essentiellement financière et technique, *via* la mutualisation des dépenses, mais avec le risque de perdre de vue les différents territoires qui la composent et leurs spécificités. Certains éléments patrimoniaux remarquables passent ainsi au second plan et sont dilués dans un tout plus distant, moins sensible.

### Les prochaines élections municipales seront en 2020. Quel bilan à plus de mi-mandat ?

L'action que nous avons menée est aujourd'hui reconnue et la commune bien inscrite dans des réseaux, dans un ensemble cohérent, où tout se tient. Nous sommes encore au milieu du gué, mais la base paraît désormais solide.

### Vous venez récemment d'adhérer à la FNCC. Qu'attendez-vous de la Fédération ?

L'inscription dans un réseau national mais aussi la confrontation de mon expérience à celles des autres. J'ai déjà trouvé des réflexions intéressantes, par exemple dans l'entretien avec l'élu de Plœuc-L'Hermitage [*la Lettre d'Echanges n°162*]. Et puis il s'agit d'un investissement collectif pour ma commune. Lors de la délibération pour l'adhésion j'ai bien précisé qu'il fallait avoir conscience que nous mettions ainsi un premier pied dans le domaine culturel.

Propos recueillis par  
Vincent Rouillon